

République Française  
Département de l'Aisne  
Arrondissement de LAON  
Commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bruyères-et-Montbérault

SEANCE DU 11 AVRIL 2017

Date de la convocation : 06 avril 2017

Date d'affichage : 07 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marie-Pierre TOKARSKI, maire.

**Présents** : Anne ANDRE, Daniel BEAULANT, Michel FRANCOIS, Jean LASSAUX, Jean LEFRANCOIS, Michel LEMAIRE, Jean-Marc LHOMME, Geneviève MAUCORPS, Thierry MOREAU, Isabelle REYNAL, Francis SZYCHOWSKI, Marie-Pierre TOKARSKI, Annie VERCAEMPT

**Représentés** : Anne-Marie DELHAYE par Francis SZYCHOWSKI, Gérard DOREL par Marie-Pierre TOKARSKI

**Absents** : Claudine ALLART, Françoise GARNIER, Hervé MONCOURTOIS, Anne PONTICOURT

**Secrétaire** : Monsieur Francis SZYCHOWSKI

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### 2017\_21 - Vote du Compte de Gestion 2016 (Commune)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2017\_22 - Vote du Compte Administratif 2016 (Commune)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de M. Francis SZYCHOWSKI, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame Marie-Pierre TOKARSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 751 703,47	231 869,44		231 869,44	1 751 703,47
Opérations de l'exercice	790 358,20	1 139 922,34	1 080 274,57	115 726,29	1 870 632,77	1 255 648,63
Part affectée à l'investissement						
<b>TOTAUX</b>	<b>790 358,20</b>	<b>2 891 625,81</b>	<b>1 312 144,01</b>	<b>115 726,29</b>	<b>2 102 502,21</b>	<b>3 007 352,10</b>
Résultats de clôture		2 101 267,61	1 196 417,72			904 849,89
Restes à réaliser			137 839,01	701 493,00	137 839,01	701 493,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 101 267,61</b>	<b>1 334 256,73</b>			<b>1 468 503,88</b>

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

#### 2017\_23 - Affectation des résultats

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre TOKARSKI, Maire,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 2.101.267,61 €

- un déficit d'investissement de 632.763,73 €

Soit un excédent global de clôture de 1.468.503,88 €

Décide d'affecter au budget communal de 2017 :

- Exécution d'un virement à la section d'investissement au compte 1068, pour la somme de 632.763,73 euros
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement en votant au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 1.468.503,88 euros

#### 2017\_24 - Vote du Budget Primitif 2017 (Commune)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'élève à :

Fonctionnement dépenses : 2.503.277,88 €

Fonctionnement recettes : 2.503.277,88 €

Investissement dépenses : 3.120.434,61 €

Investissement recettes : 3.120.434,61 €

#### 2017\_25 - Vote des taxes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

décide de retenir les taux suivants pour l'année 2017 :

Taux de taxe d'habitation	18,00 %
Taux de taxe sur le foncier bâti	12,30 %
Taux de taxe sur le foncier non-bâti	32,26 %

#### 2017\_26 - Subventions aux associations

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal a voté le budget de la commune pour l'exercice 2017 et notamment l'article concernant les subventions aux associations locales.

Il a demandé que soient fixées les mêmes conditions pour toutes les associations recevant une subvention ou / et une aide technique et matérielle, ou qui encore disposent de terrains ou de bâtiments appartenant à la commune.

Ces conditions sont les mêmes que celles régissant l'octroi des subventions aux associations du Conseil Général de l'Aisne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions du Maire et fixe les conditions suivantes pour les associations bénéficiaires :

- l'association doit exister depuis plus d'un an ;
- les associations sportives doivent être affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports et par le comité national olympique et sportif français ;
- l'association doit avoir un bureau constitué d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier et une Assemblée Générale doit être organisée chaque année dont le compte rendu doit être transmis à la commune.

Soit la répartition des subventions de la manière suivante :

• ACPG	80 €
• ADMR	900 €
• Union Nat Anciens combattants	80 €
• Bruyères Loisirs	3000 €
• Bruyères culture	4800 €
• Classes de découverte	4000 €
• Comité des fêtes	6300 €
• Fanfare Bruyéroise	1200 € + subvention exceptionnelle 2 000 €
• Sapeur pompiers	740 €
• Ecole jeunes pompiers	500 €
• USB foot	5500 €
• Restos du cœur	300 €
• Secours populaire	300 €
• Amis de l'église	500 €
• USB entretien encadrement	4200 €
• DIVERS	3000 €

Soit un total de **37 400 €**

**2017\_27 - Création d'un poste d'Adjoint Administratif**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Maire, rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 11 avril 2017,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet afin d'exercer les fonctions d'agent comptable.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif, relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 20H hebdomadaires pour assurer les missions suivantes :

Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade des adjoints administratifs.

Une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des adjoints administratifs.

A défaut pour faire face à une vacance temporaire d'emploi et dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2017 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : C

Grade : Adjoint Administratif

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de l'année en cours.

- adopte à l'unanimité des membres présents

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemer cier 80000 AMIENS dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**2017\_28 - Création d'un CDD de 3 mois (Accroissement Saisonnier d'Activité)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11/04/2017,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint d'animation, non titulaire, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité suite à une réorganisation des services.

Le Maire propose au Conseil Municipal

- La création d'un emploi d'Adjoint d'animation, relevant de la catégorie C, à raison de 20 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.
- L'agent sera rémunéré l'échelle afférente au grade d'Adjoint d'animation

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20/04/2017

Filière : Animation

Grade : Adjoint d'Animation

Cadre d'emploi : C

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de l'année en cours.
- adopte à l'unanimité des membres présents

#### 2017\_29 - Redevance scolaire

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal entend Marie-Pierre TOKARSKI, maire, lui exposer qu'elle a établi le tableau annuel des dépenses scolaires servant au calcul de la redevance payée par les communes pour leurs enfants scolarisés à l'école de Bruyères.

Sur la base du Compte Administratif 2016, cette redevance est fixée à **570 €** par élève.

**2017\_30 - Régularisation assurance 2016**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
accepte le chèque de la société d'assurance GRAS SAVOYE, d'un montant de **1.184,79 €**, correspondant à la prime de régularisation pour l'exercice 2016.

**2017\_31 - Rénovation mâts boule au lotissement Bois Brûlé**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place, concernant l'éclairage public, des nouveaux équipements suivants :

- 13 mâts - 13 lanternes - 13 contrôles EP et 1 consuel.

Le coût total des travaux s'élève à **63 126,17 € HT**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **45 607,82 € HT**. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée

**2017\_32 - Vote du Budget Primitif 2017 - Commune****ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017\_24**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'élève à :

Fonctionnement dépenses :	2.503.277,88 €
Fonctionnement recettes :	2.503.277,88 €
Investissement dépenses :	3.120.434,61 €
Investissement recettes :	3.120.434,61 €

Dont 137.839,01 euros de reste à réaliser en investissement dépenses

**E2017\_01 - Vote du Compte de Gestion 2016 - M49**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal,  
après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**E2017\_02 - Vote du Compte Administratif 2016 - M49**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de M. Francis SZYCHOWSKI, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame Marie-Pierre TOKARSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		180 290,25		23 553,38	0,00	203 843,63
Opérations de l'exercice	107 214,22	150 135,04	187 015,50	40 456,54	294 229,72	190 591,58
Part affectée à l'investissement						
<b>TOTAUX</b>	107 214,22	330 425,29	187 015,50	64 009,92	294 229,72	394 435,21
Résultats de clôture		223 211,07		-123 005,58		100 205,49
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		223 211,07		-123 005,58		100 205,49

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

#### 2017\_03 - Affectation des résultats - M49

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre TOKARSKI, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015. Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 223 211.07 €  
- un déficit d'investissement de : 123 005.58 €  
Soit un excédent global de clôture de 100 205.49 €

Décide d'affecter au budget de 2016 :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant au compte 001 « solde d'exécution négatif reporté de N-1 », la somme de 123 005.58 euros.
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement en votant au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 223 211.07 euros

#### E2017\_04 - Vote du Budget Primitif 2017 - M49

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'élève à :

Fonctionnement dépenses :	373.760,05 €
Fonctionnement recettes :	373.760,05 €
Investissement dépenses :	275.540,05 €
Investissement recettes :	275.540,05 €

## **E2017\_05 - Affectation des résultats - M49**

### **Annule et remplace la délibération E2017-03**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre TOKARSKI, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	223 211.07 €
- un déficit d'investissement de :	123 005.58 €
Soit un excédent global de clôture de	100 205.49 €

Décide d'affecter au budget de 2017 :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant au compte 001 « solde d'exécution négatif reporté de N-1 », la somme de 123 005.58 euros.
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement en votant au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 223 211.07 euros

### **INFORMATIONS DIVERSES**

La population est appelée à se rassembler le 16 avril à 20h30 devant le monument aux morts pour participer à la grande veillée départementale du souvenir

La course cycliste « les 4 jours de DUNKERQUE » traversera la commune le 10 mai prochain. A cette occasion la commune doit nommer 9 signaleurs. M. Francis SZYCHOWSKI est en charge de cette organisation.

Madame le Maire informe le Conseil de la réouverture le 28 avril prochain de l'épicerie du village sous l'enseigne VIVAL by CASINO.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

**Fait à BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les jours, mois et an susdits**

Le maire,  
Marie-Pierre TOKARSKI